

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2853-2022**  
établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application

---

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance extraordinaire tenue le 28 mars 2022, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2853-2022 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application.

Ce règlement a pour objet d'établir les tarifs d'électricité et les conditions de leur application.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 31 mars 2022.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe